

gouvernement canadien dans leurs pays d'origine. D'après les règlements de l'immigration, les candidats doivent donner l'assurance qu'ils sont admis dans une université ou un autre établissement d'enseignement approuvé, et qu'ils possèdent les ressources financières suffisantes pour assumer toutes leurs dépenses au Canada, y compris les frais de scolarité, de logement et de subsistance, ainsi que leur voyage de retour. La validité des autorisations et des visas d'étudiant est limitée à un programme précis, à une période donnée et à un établissement particulier, et ils ne peuvent être modifiés une fois que l'étudiant est entré au Canada.

Pour les étudiants venant de l'étranger ayant fait leurs études dans une langue autre que celle de l'université où ils se proposent de s'inscrire, il est habituellement nécessaire de démontrer leur connaissance de cette langue. Les établissements de langue française établissent leurs propres tests. Les universités de langue anglaise acceptent les candidats qui réussissent aux tests internationaux comme le test d'anglais langue seconde (*English as a Foreign Language* (TOEFL)) et, parfois, celui de l'Université du Michigan (*University of Michigan English Language Test*) ou le certificat de Cambridge (*University of Cambridge Certificate of Proficiency in English*). En outre, la plupart du temps, les universités canadiennes exigent que les dossiers concernant les études anté-

rieures soient accompagnés d'une traduction notariée en anglais ou en français, selon le cas.

Par ailleurs, certaines universités limitent le nombre d'étudiants étrangers admis dans quelques-unes de leurs facultés.

Année universitaire

Pour la plupart des étudiants à plein temps, l'année universitaire se répartit en deux semestres d'une durée légèrement inférieure à quatre mois: de septembre à décembre et de janvier à avril.

En outre, la plupart des universités organisent un trimestre estival de six semaines qui va du début de juillet au milieu d'août, et certaines offrent également des cours pendant la période intermédiaire de quatre semaines à la fin du printemps. Une autre formule moins fréquente prévoit un enseignement toute l'année avec des cours répartis en trois semestres, le troisième allant de mai à août.

Là où le système des deux semestres est en vigueur, les étudiants commencent généralement en septembre, bien qu'il leur soit possible, à l'occasion, de s'inscrire en janvier. Dans les établissements où le calendrier est composé de trois semestres, les étudiants peuvent s'inscrire pour l'un ou l'autre semestre, ou les trois.

Plus d'une douzaine d'universités organisent, dans certaines facultés, des études selon un régime dit coopératif